



FICHER PRÉÉTABLI CIMR 190 POSITIONS



Nouveautés :

- Séparation du champ Nom Prénom des affiliés en deux champs : Nom (à 25 caractères alphabétiques maximum) & Prénom (à 25 caractères alphabétiques maximum).
- Renseignement obligatoire du N° CNSS (à 10 caractères numériques maximum) ;
Renseignement obligatoire du N° GSM (à 14 caractères numériques maximum) ;
- Modification de la structure du fichier préétabli de télédéclaration pour atteindre 22 champs au lieu de 21 tout en maintenant la séquence et le contenu des autres champs existants. Ainsi, le nombre de positions correspondra à 190 au lieu de 160.

Pour un total de 190 positions en **.TXT** (Ancien tracé **160 positions**).

Je ne peux pas charger mon fichier ?

Un message d’erreur s’affiche :

- Tracé non conforme ;
- Echéance non attendue pour X catégorie ;
- Erreur de tracé.

Prière d’effectuer une vérification de la largeur des lignes.

Activez l’affichage de la barre d’état et assurez-vous que :

- En cliquant sur la touche Fin du clavier que le curseur se positionne juste après le dernier caractère qui correspond au 4ème chiffre de l’année déclarée ;
- La barre d’état affiche Col 191, si le nombre est inférieur ou supérieur à 191. Non-respect de la largeur des champs du nouveau tracé.



